

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 21 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de l'avenant n°1 de la convention de collecte des déchets non ménagers 2016, et autorise le Maire ou un Adjoint à signer l'avenant n°1 entre le SITCOM et le Commune de Bellegarde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier la compétence en matière de fourrière animale à une structure intercommunale, prend acte qu'un périmètre sera déterminé, ainsi qu'un modèle de délibération à adopter en vue d'une saisine de l'autorité préfectorale et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tout document s'y afférent.

**Prochain conseil municipal** : mercredi 21 Septembre 2016 – 19 heures